



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 19856

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les préoccupations des entreprises ambulancières. Le Gouvernement a voulu, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, permettre la réalisation d'expérimentations permettant de mettre en œuvre de nouveaux modes d'organisation et de financement des transports de patient définis à l'article L. 321-1 du code de la sécurité sociale, dans le but d'optimiser la dépense d'assurance maladie. Le Gouvernement entendait développer une logique d'appel d'offres qui aurait eu pour conséquence la disparition assurée des marchés taxis et véhicules sanitaires pour les petites entreprises. Ce projet a suscité de vives inquiétudes chez les professionnels. Il lui demande de préciser sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Les inquiétudes exprimées par la profession concernant la mise en œuvre d'expérimentations d'appels d'offres relatives au transport de patients suite au vote de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 par le Parlement, ont été entendues. Pour tenir compte de ces inquiétudes et pour ne pas mettre en œuvre une réforme structurelle dans un contexte d'opposition des professionnels, le gouvernement a décidé de geler la rédaction du décret prévu par l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 et donc de la mise en œuvre de l'expérimentation sur de nouvelles modalités de commande du transport de patients. Néanmoins, le transport sanitaire, du fait du développement des maladies chroniques et de la transformation de l'organisation des soins est appelé à connaître un développement soutenu qui doit être maîtrisé. Le transport sanitaire est en effet un maillon important du parcours du patient. Ainsi, une réflexion sera menée sur la question du transport des malades, en concertation avec les organisations professionnelles, s'agissant des réformes structurelles à mener dans le cadre de la stratégie nationale de santé lancée par le premier ministre le 8 février 2013.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19856

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2020

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3806